

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF, COURDEMANCHE, FLEE ET THOIRE-SUR-DINAN

Par arrêté n° 2020-011-AR du 06 octobre 2020, le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et l'abrogation des cartes communales des communes de Beaumont-Pied-de-Bœuf, Courdemanche, Flée et Thoiré sur Dinan.

Cette enquête publique se déroulera du **Lundi 02 novembre 2020 9 heures au mercredi 02 décembre 2020 18 heures, soit pendant 31 jours consécutifs.**

Le siège de l'enquête publique est celui de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, 2, place Clémenceau – BP40125 - Château du Loir – 72500 Montval-sur-Loir.

Monsieur Gérard FUSEAU a été désigné Président de la Commission d'enquête et Messieurs Jean CHEVALIER et Gilles FROSTIN, ont été désignés membres titulaires par décision du Président du Tribunal administratif de Nantes. En cas d'empêchement de M. Gérard FUSEAU, la présidence de la commission sera assurée par M. Gilles FROSTIN.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par l'un des membres de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et dans les mairies des communes membres, pendant la durée de l'enquête, du **Lundi 02 novembre 2020 9 heures au mercredi 02 décembre 2020 18 heures** aux horaires habituels d'ouverture au public à l'exception des dimanches et jours fériés.

Le dossier complet d'enquête publique sera consultable en version papier et informatique au siège de la Communauté de Communes. Chaque mairie disposera également d'une version numérique du dossier et d'une version papier des principales pièces du dossier (comprenant notamment : justification du projet, évaluation environnementale, pièces réglementaires, plan de zonage de la commune, notice relative à l'abrogation des cartes communales).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet dans chacune des communes et au siège de l'EPCI,
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliqueplui-ccllb/>
- par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliqueplui-ccllb@democratie-active.fr
- Ou les adresser à la commission d'enquête par voie postale de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

A l'attention de la commission d'enquête publique PLUi

Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé
2 place Clémenceau - BP 40125 – Château-du-Loir
72500 MONTVAL-SUR-LOIR

L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de l'EPCI : <https://www.loiruceberce.fr/>

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public sans rendez-vous pour recevoir les observations et propositions écrites et orales lors des permanences qu'elle tiendra dans chaque commune membre de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, dans le respect des mesures sanitaires imposées par la situation sanitaire COVID 19, aux lieux, jours et heures ci-après :

DATE	LIEU	ADRESSE	HORAIRES
lundi 02 novembre	Montval sur Loir - siège de la CC Loir-Lucé-Bercé	2 place Clémenceau - Château du Loir	9h00 - 12h00
	Mairie de La Chartre sur le Loir	place de l'Hôtel de ville	15h00 - 18h00
	Mairie du Grand Lucé	8 rue de l'Hôtel de Ville	14h00 - 17h00
samedi 07 novembre	Mairie de Villaines sous Lucé	11 rue de St Calais	9h00 - 12h00
lundi 09 novembre	Mairie de Beaumont Pied de Bœuf	27 rue de la tour	9h00 - 12h00
	Mairie de Courdemanche	13 rue du Collège	9h00 - 12h00
	Mairie de St Pierre du Lorouër	2 rue du Calvaire	14h00 - 17h00
	Mairie de Thoiré sur Dinan	11 rue Gabriel Guyon	14h00 - 17h00
Mardi 10 novembre	Mairie de Beaumont sur Dême	25 rue Alexis de Tocqueville	9h00 - 12h00
	Mairie de Loir en Vallée (Ruillé sur Loir)	place de la Mairie	14h00 - 17h00
Jeudi 12 novembre	Mairie de Montreuil le Henri	1 place Ste Anne	9h00 - 12h00
	Mairie de St Vincent du Lorouër	20 rue Edmond Charlot	14h00 - 17h00
vendredi 13 novembre	Chahaigne - salle de La Chahaignote	11 place de l'Eglise	9h00 - 12h00
	Mairie de Lhomme	11 rue du Val de Loir	15h00 - 18h00
Mardi 17 novembre	Pruillé L'Eguillé - Salle Alice Gagé	4 rue Emile Ballion	9h00 - 12h00
	Mairie de Luceau	1 rue du Nord	15h00 - 18h00
jeudi 19 novembre	Mairie de Dissay sous Courcillon	7 place de la Mairie	9h00 - 12h00
	Mairie de St Pierre de Chevillé	8 rue Maurice Bourgoin	14h00 - 17h00
vendredi 20 novembre	Mairie déléguée de Montabon	place de la Mairie	10h00 - 12h00
	Mairie de Nogent sur Loir	7 esplanade Jean Baptiste Bourgoin	9h00 - 12h00
	Mairie de Lavernat	place de la Mairie	14h00 - 17h00
	Mairie de St Georges de la Couée	8 rue de la Petite Fontaine	14h00 - 17h00
samedi 21 novembre	Mairie de La Chartre sur le Loir	place de l'Hôtel de ville	9h00 - 12h00
mardi 24 novembre	Mairie de Marçon	1 place de l'Eglise	9h00 - 12h00
	Mairie déléguée de La Chapelle Gauvain	2 place Charles Didierjean	15h00 - 17h00
jeudi 26 novembre	Mairie de Flée	5 rue du Luxembourg	9h00 - 12h00
	Mairie de Jupilles	rue du 8 Mai 1945	15h30 - 18h30
samedi 28 novembre	Mairie déléguée de Poncé sur le Loir	13 rue Principale	10h00 - 12h00
mardi 1er décembre	Mairie déléguée de Vouvray sur Loir	place Arsène Baussant	10h00 - 12h00
	Mairie déléguée de Lavenay	11 rue du Tusson	15h00 - 17h00
mercredi 02 décembre	Mairie du Grand Lucé	8 rue de l'Hôtel de Ville	15h00 - 18h00
	Montval sur Loir - Salle Henri Goude	2 avenue Jean Jaurès - Parc Henri Goude - Château-du-Loir	15h00 - 18h00
Permanences téléphoniques			
vendredi 06 novembre	9h00 - 12h00	tél : 02 43 38 17 17	
lundi 30 novembre	14h00 - 17h00		

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête qui transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées et avis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes (<https://www.loiruceberce.fr/>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Une copie du rapport de la commission d'enquête sera adressée au Préfet de la Sarthe ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Nantes.

À l'issue de l'enquête, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi et sur l'abrogation des cartes communales des communes de Beaumont-Pied-de-Bœuf, Courdemanche, Flée et Thoiré sur Dinan; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi en vue de cette approbation.

Le Président